Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Réf : CA2016/21

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT OCTROI DE REMISES COMMERCIALES SUR LA TARIFICATION DE MISES À DISPOSITION DE LOCAUX

➲ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***décide d'accorder des remises commerciales portant sur la tarification de mises à disposition de locaux, pour une valeur globale de 27 191,75 € (cf. document joint en annexe à la présente délibération).***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2016.

Nombre de membres présents	**11**
Nombre de membres représentés	**5**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**16**
Nombre de votes pour	**16**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 23/03/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 22/03/2016

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr